



Rapports du Conseil régional - Réf. 148893 & 148692

Service Public Régional de l'Orientation: Un nouveau partenariat avec le réseau des Missions Locales - La création de la nouvelle Agence régionale pour l'orientation, la formation professionnelle et l'emploi

Séance plénière du 14 décembre 2017

La Région Nouvelle-Aquitaine décline la priorité qu'elle s'est donnée en matière d'orientation en développant un partenariat plus étroit entre le Service Public Régional de l'Orientation et le réseau des Missions Locales mais aussi via la création d'une nouvelle agence régionale pour l'orientation, la formation professionnelle et l'emploi.

Concernant le partenariat avec les missions locales, le CESER émet des réserves sur l'exigence de résultats quantitatifs en termes d'insertion professionnelle.

Concernant la création de l'Agence régionale pour l'orientation, la formation professionnelle et l'emploi qui porte de fortes ambitions, le CESER aurait aimé que soient présentées des actions à hauteur des enjeux.

Le nouveau partenariat avec le réseau des Missions Locales doit privilégier une réponse adaptée aux besoins des publics

Le CESER a bien pris acte de la volonté de la Région Nouvelle-Aquitaine de s'appuyer sur le réseau des Missions Locales pour favoriser l'accès des jeunes à l'apprentissage, à la formation et à l'emploi. Il s'inquiète néanmoins des modalités d'octroi des subventions conditionnées à un objectif de résultats et souhaitant faire de ces Missions Locales des relais de la politique régionale. Ces objectifs de résultats induisent, un formatage, a priori, des pratiques des personnels des Missions Locales. Cela néglige la question de l'accompagnement à la construction de parcours personnalisés, cœur de métier des conseillers. La catégorisation des publics demandeurs d'emploi est une réponse statistique à la massification du chômage, ce n'est pas un outil d'accompagnement à l'orientation.

Si le CESER reconnait la nécessité d'accueillir les publics les plus en difficultés au sein des Missions Locales, il rappelle que le public reçu en missions locales est très diversifié en termes de niveaux de formation, de problématiques à traiter, de demandes personnelles...

En annexe du projet de délibération, il est publié les montants des subventions et des avances de subventions allouées aux missions locales de la Région. Le CESER constate des différences parfois importantes entre les sommes attribuées aux Missions Locales et souhaiterait en connaître les raisons, d'autant que ces écarts ne semblent pas s'expliquer par des questions liées au nombre de personnes reçues.

Enfin, considérant la situation particulièrement difficile de jeunes migrants arrivant sur le territoire de Nouvelle-Aquitaine, le CESER souhaiterait que le Conseil régional soit le relais auprès de l'Etat de ses préoccupations concernant les difficultés de ces publics, parfois reçus par les Missions Locales.

De fortes ambitions pour l'Agence régionale pour l'orientation, la formation professionnelle et l'emploi qui vont au-delà des compétences régionales

Le CESER prend acte de la nécessité d'une étape intermédiaire préalable à la nouvelle agence régionale issue de la fusion des trois structures suivantes : l'Aquitaine Cap Métiers, le Prisme Limousin et l'Agence Régionale pour la Formation Tout au Long de la Vie.

Concernant la politique d'orientation et de formation de manière générale, le CESER réitère ses demandes déjà formulées¹ de considérer les processus d'orientation et de formation comme des processus complexes faisant appel à des données multiples et que l'on ne saurait limiter à la création d'outils d'information.

Enfin, le CESER a bien pris note que la Région revendique le pilotage des actions d'orientation dans les collèges et les lycées vis-à-vis des parents, des professeurs principaux et des chefs d'établissement. Il tient à rappeler qu'il s'agit d'une compétence de l'Etat et invite la Région à ne pas dépasser le cadre de ses compétences.

•

Proposition de la commission 1 « Développement des personnes et des compétences tout au long de la vie » Présidente : Evelyne VIDEAU ; Rapporteure : Houria FALL ABBEST

Avec la contribution de la commission 7 « Vie sociale, culture et citoyenneté» : Président : Manuel DIAS VAZ ; Rapporteure : Éliane FOSSÉ

Vote sur l'avis du CESER

« Service Public Régional de l'Orientation : Un nouveau partenariat avec le réseau des Missions Locales – La création de la nouvelle Agence Régionale pour l'orientation, la formation professionnelle et l'emploi »

180 votants 180 pour

Adopté à l'unanimité

Jean-Pierre LIMOUSINPrésident du CESER de Nouvelle-Aquitaine

¹ Avis du CESER sur la communication relative à la création du CARIF-OREF Nouvelle-Aquitaine voté le 20 octobre 2016